

COMMUNE DE CUCQ

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Présentée au cours de la séance de Conseil Municipal du 27 Avril 2026

Le compte administratif retranscrit l'activité de la commune lors de l'exercice budgétaire précédent. C'est donc un document qui retrace les activités municipales au travers des recettes et dépenses engagées par l'ordonnateur. Il doit être le strict reflet du compte de gestion, document qui retrace la tenue des comptes par le comptable public.

Les éléments du compte administratif sont présentés au travers des deux sections du budget : fonctionnement et investissement en faisant apparaître les opérations réelles (mouvements financiers effectifs) et les opérations d'ordre (mouvements de nature comptable).

Parce qu'il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité locale au cours d'une année, le compte administratif fait l'objet d'une attention toute particulière. En effet, ce document budgétaire de résultat présente une traduction financière des orientations arbitrées par les élus.

Dès lors, le compte administratif de l'année 2025 fait ressortir les résultats, tels que présentés et résumés ci-après :

<u>Compte Administratif principal 2025</u>	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 475 689.36		1 548 517.12		3 024 206.48
Part affectée à l'Invest.		-150 000.00				- 150 000.00
Opérations de l'exercice	9 577 006.86	9 381 522.69	1 178 871.40	3 155 314.50	10 755 878.26	12 536 837.19
Totaux (hors restes à réaliser)	9 577 006.86	10 707 212.05	1 178 871.40	4 703 831.62	10 755 878.26	15 411 043.67
Résultats de clôture (hors Restes à Réaliser)		1 130 205.19		3 524 960.22		4 655 165.41
Restes à réaliser			477 207.94		477 207.94	
TOTAUX CUMULES (y compris restes à réaliser)	9 577 006.86	10 707 212.05	1 656 079.34	4 703 831.62	11 233 086.20	15 411 043.67
Résultats de clôture (y compris Restes à Réaliser)		1 130 205.19		3 047 752.28		4 177 957.47

La section de fonctionnement dégage une **capacité de financement** de 1 130 205.19 €.

(Pour mémoire : 1 475 689.36 € en 2024)

La section d'investissement ressort quant à elle avec un excédent de clôture de 3 047 752.28 € intégrant les restes à réaliser (pour mémoire : 1 028 999.81 € en 2024).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 s'élèvent à 9 577 006.86 € (contre 7 414 419.15 € en 2024) pour une prévision au budget primitif de 8 270 961.89 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre (prélèvements et amortissements) s'établissent à 7 068 888.93 € soit 1 356.53 € par habitant contre 1 481.58 € en 2024. Elles sont en baisse de 8.44 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au total budgété de l'année est de 91.96 % (89.33 % en 2024).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont donc été estimées au plus juste et ce, malgré la conjoncture et les aléas organisationnels et techniques.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles ont représenté 2 823 082.99 € (contre 2 484 297.29€ en 2024) soit 39.94 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 37.08 % en 2024). Soit une hausse de 12.00 % par rapport à 2024.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles se sont élevées à 3 679 277.88 € et donc en hausse par rapport à 2024 de 1.72 % (3 616 103.08 € en 2024).

Ce chapitre 012 représente 52.05 % des dépenses réelles de fonctionnement (53.97 % en 2024 ; soit une hausse de 1,92 %).

Le ratio des dépenses de personnel par habitant est d'un montant de 706.06 € (contre 691.55 € en 2024) soit une hausse de 2.10 %.

Les dépenses de personnel augmentent de manière mécanique tous les ans en raison du « Glissement Vieillesse Technicité », des avancements de grades et d'échelons des agents.

A cela, il faut ajouter éventuellement les mouvements de personnel sachant que pour l'année 2025 il n'y a pas eu de mouvements (Mutation, recrutement, etc).

Des facteurs externes viennent également faire varier ces dépenses tels que les évolutions des charges sociales, les mouvements de personnel, l'absentéisme, la GIPA, Primes instituées par l'Etat (ex : Forfait mobilité), etc.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles ont représenté 452 445.71 € contre 487 623.89 € en 2024, soit une baisse de 7.77 %. Ces dépenses concernent principalement les indemnités et charges des élus, les subventions versées aux associations et au CCAS, les contributions obligatoires, et autres participations.

Cette baisse s'explique notamment par le fait qu'il n'y avait pas de régularisation de créances éteintes (32 560.00 € en 2024).

Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts se sont élevés à 81 662.35 € contre 92 589.49 € en 2024 (diminution de 11.80 %).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles sont d'un montant de 40.00 € contre 624.18 € en 2024. Ces dépenses concernent uniquement des remboursements de titres sur l'année antérieure.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement en 2025 se sont élevées à 9 381 522.69 € (contre 7 655 329.44 € en 2024) et donc, hors reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent de 1 325 689.36 € (l'excédent 2023 repris en section de fonctionnement sur 2024 était de 1 203 433.58 €).

Globalement, nous avons perçu plus de recettes que prévu (Dotations de l'Etat, Taxes d'aménagement, FCTVA, Taxe de séjour et des cessions de terrains).

Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ces produits ont rapporté 329 960.24 € et ont très légèrement baissés par rapport à ceux de l'année 2024 (333 644.09 €).

Difficilement évaluables, les redevances regroupent celles issues des redevances d'O.D.P., des concessions, droits de stationnement, de la fréquentation des services de cantine/garderie, CLSH, etc...

Fiscalité Locale : les impôts et taxes et Fiscalité reversée (Chapitre 73)

Ces recettes représentent 5 141 223.51 € (contre 5 135 518,63 € en 2024), soit 54.80 % (62.76 % en 2024) des recettes réelles de fonctionnement

Ces produits enregistrent une très légère hausse.

Ce chapitre regroupe entre autres :

- La fiscalité directe : 4 813 806.82 € (contre 3 539 651.00 € en 2024), y compris le reversement de fiscalité de la CA2BM pour 327 416.99 € (contre 331 404.89 € en 2024)
- La fiscalité indirecte :
 - o Taxe additionnelle et droits de mutation : 817 579.00 € (contre 829 267.00 € en 2024),
 - o Accise sur l'électricité : 144 644.72 € (contre 187 473.55 € en 2024)
 - o Droits de place : 37 225.53 € (contre 43 671.12 € en 2024)
 - o Taxe de séjour : 215 930.57 € (contre 204 051.07 € en 2024)

Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre représente 1 605 651.62 € en légère hausse par rapport à 2024 (1 542 304.22 €).

Il se compose principalement de :

- la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) pour 899 439 € (contre 897 521 € en 2024 soit + 0,21 %)
- la Dotation de solidarité Rurale pour 566 744.00 € (contre 547 218 € en 2024 soit + 3.45 %)
- des allocations de compensation sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation soit 9 344 € (contre 9 359 € en 2024 soit - 0.16 %).

Il reprend également le FCTVA (pour la part des dépenses de fonctionnement de 2023) pour 74 696.31 € (contre 61 235.99 € en 2024), la « Dotation Elu local » pour un montant de 163.00 € et 24 393.75 €.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ils concernent essentiellement les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 37 397.32 € (contre 103 453.73 € en 2024).

Ces recettes sont le reflet essentiellement des encaissements de loyers, locations de salles et des remboursements de sinistres ; ces derniers expliquent d'ailleurs cet écart important entre 2024 et 2025.

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

En 2025, ils se sont élevés à 2 121 108.74 € contre 375 000.00 € en 2024 ; ces recettes s'expliquent par la vente de terrains.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A Les dépenses d'investissement

2 616 057.11 € étaient inscrits au budget primitif (contre 1 477 € en 2024).

Les dépenses réelles (hors écritures d'ordre) s'élèvent à 1 131 000.37 € contre 1 393 336.73 € en 2024.

Rappel des principales dépenses d'équipement en 2025 :

* **Travaux** :

- Travaux de voirie : gestion des eaux pluviales Rue Albert et Cour des Champs Elysées (188 029 €)

- Travaux d'installation de caméras de vidéo protection (69 389 €)
- Eclairage Rue Jules Guesde et Chemin Michel (9 551 €)
- Réalisation et installation d'une main courante escalier accès plage (14 919 €)
- Réalisation et installation d'une main courante Escalier Mairie (7 200 €)
- Réalisation et installation d'une main courante Accès Cimetière (4 368 €)

*** Achats de Matériels et véhicules pour les Services Techniques et Espaces Verts :**

- Chassis et Motopompe en prévention des inondations (2064 €)
- 1 Kit plateau pour tondeuse (1 335 €)
- 1 Réservoir GRV avec batterie (2 261 €)
- 1 tondeuse Honda (2 217 €)
- 1 Laser avec ses accessoires pour le service menuiserie (943 €)
- 2 débroussailleuses, taille haies, tronçonneuse et souffleur à dos (3 919€)
- 1 tondeuse autoportée (19 080 €)
- 1 débroussailleuse hydraulique (40 194 €)
- 1 taille haies (540 €)
- 1 cric Hydropneumatique (1 920 €)
- 1 tarière avec cadran (3 279 €)
- Barrières de ville et remorque pour barrières (15 098 €)

*** Achats de Matériel informatique :**

- Ordinateur portable pour télétravail ou Conseil Municipaux (850 €).

*** Achats de matériel pour le Service de Police Municipale**

- 1 caméra piétons (632 €)
- 1 véhicule Duster (29 990 €)

*** Achat de Mobilier (intérieur / extérieur) :**

- 15 bancs bleus et 6 tables d'extérieur en bois (13 520 €)
- Cheminement de plage (platelage) (35 325 €)
- 1 Air de jeux Rue des Têtus (10 082 €)

*** Autres achats :**

- 1 cabine de plage cd chez THEODORE JM (3 150 €)
- 4 praticables de podiums (2 251.20 €)
- 1 paire de butts à sceller pour Ecole (1 585 €)
- 1 tirage numéroté pour la Bibliothèque (2 215 €)
- 1 adoucisseur d'eau pour la salle des Coquelicots (948 €)
- 1 four et un adoucisseur d'eau pour la cantine (14 202 €)
- 1 chariot à bras pour le Complexe (2 520 €)
- 1 adoucisseur pour la cantine (948 €)
- 4 chars à voile (15 304 €)
- Illuminations de Noël (35 393 €)
- 1 fourneau pour le Sauna de la MTL (2304 €)
- 1 ensemble Floracube de 30 cases (27 524 €)
- 1 stèle Flamme et 1 puit de cendres (9 350 €)
- 12 Bornes escamotables GALEA (20 992 €)

A noter, que des restes à réaliser seront repris sur le Budget 2025 pour un montant de :

- En dépenses : 477 207.94 € sont basculés en 2026 (contre 519 517.31 € sur 2025) et correspondent à des travaux démarrés mais non terminés ainsi qu'à des commandes pour lesquelles les factures n'ont pas été transmises dans les temps par les fournisseurs.

Il s'agit notamment et pour l'essentiel :

- Des honoraires de Maîtrise d'œuvre pour le dossier Vidéo Surveillance, travaux de lutte contre les inondations et le projet d'extension de la Bibliothèque
- De plusieurs extensions « privées » ou raccordements au réseau (220 672 €)
- Travaux d'extension de la bibliothèque (8 800 €)
- Eclairage du boulo-drome (34 706 €)
- Eclairages Square de la liberté (19 965 €) et rond-point (23 038 €)
- Mise en valeur solaire rond-point Mac Do (19 927 €)
- Arche de Noël (4 508 €)
- Banquettes Harlem (6 881 €)
- Chaises Kube (17 576 €)
- 2 feux tricolores « intelligents » (14 112 €)
- Plaques et gravures monument (1 168 €)
- 10 cabines de plage (41 915 €)

- En recettes : Aucune.

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16)

Le capital restant dû au 1er janvier 2025 s'élevait à 2 530 735.04 € contre 2 862 747.81 € au 1^{er} janvier 2024. Au 31 décembre 2025, il était de 2 194 528.96 € contre 2 530 735.04 € au 31 décembre 2024 (soit - 13,28 % par rapport à 2024).
Au 31 Décembre 2025, il reste 5 emprunts en cours de remboursement.

La commune n'a pas emprunté en 2025.

B Les recettes d'investissement

En 2025, les recettes réelles (hors reprise du résultat) ont représenté 647 196.57 € contre 1 096 797.84 € en 2024. L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élevait à 150 000 € (contre 580 000 € en 2024).

Les Dotations et fonds divers (Chapitre 10)

La commune a perçu 510 059.16 € (contre 828 537.69 € en 2024) dont :

- Le F.C.T.V.A. à hauteur de 147 876.46 € contre 102 317.37 € en 2024,
- La taxe d'aménagement pour 212 182.70 € contre 142 614.03 € en 2024,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 150 000 € contre 580 000 € en 2024.

Les Subventions d'investissement (Chapitre 13)

La commune a encaissé 30 380.00 € en 2025 (contre 190 654.94 € en 2024) correspondant à des subventions versées par :

- La Région, à hauteur de 30 000.00 € pour l'installation de caméras de vidéoprotection
- La CA2BM à hauteur de 380.00 € pour l'achat d'une table de tri en Cantine

Les Emprunts et autres (Chapitre 16)

Les dépôts et cautionnement se sont élevés à 25 230 € (cautions cabines de plage et jardins familiaux) contre 24 925 € en 2025 soit une très légère hausse de 1,21 % par rapport à 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216202614-20260427-B02CFU2025CUCQ-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

Publication : 27/04/2026

